

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2006

Le 24 avril 2006, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 28 avril 2006 à 20 h 30.

LE MAIRE,

L'an deux mil six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Magenta étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MADELINE, Maire.

PRESENTS : MM. MADELINE, MANGIN, DROUOT, BREX, M^{mes} PERREAU, NOWAK, DORIGNY, M^{lle} MANAYRAUD, MM. LAMOTTE, LAUNOIS, MAINGUET, SANFILIPPO.

REPRESENTES : M^{me} VIEMON, MM. CAMUS et RAILLA

ABSENTE : M^{me} VAUCHE

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance : M^{me} NOWAK
Conseillers en exercice : 16 - Présents : 12 – Votants : 15

COMMUNICATIONS

1.1 JURYS D'ASSISES

Monsieur MANGIN procède avec l'assistance de M^{lle} MANAYRAUD et de M^{me} NOWAK au tirage au sort des 6 personnes qui pourront être appelées à siéger en tant que jurés d'assises en 2007.

Le tirage au sort donne le résultat suivant :

N° de la page	N° de la ligne	NOM	PRENOM	ADRESSE
119	5	VIDET	Florence	64, avenue P. Chandon
135	4	MARTIN	Nicole	32, Quai de la Marine
34	8	LHERMITTE	Andrée	5, place des Grandes Herbes
48	9	GAUCHENOT	Nelly	13, avenue Thévenet
	7	BARRE	Gilles	32, avenue P. Chandon
78	1	LORRAIN	Yannick	40, rue de la République

1.2. TCEM

La date de libération des locaux par les dirigeants du club est fixée au 30 avril. L'entraîneur actuel et les adhérents pourront avoir accès aux courts jusqu'au 30 juin 2006.

Les heures du TCEM seront louées à plusieurs clubs tels que l'ASPTT, la Nautique, ... il n'existera plus de club à demeure. Les membres du conseil se prononcent pour une tarification à 100,00€ de l'heure.

1.3. LA MAISON HEUREUSE

Le Trésorier Payeur Général de la Marne a fait une demande de location de l'ensemble du bâtiment pour la Perception actuelle et le transfert de la Recette des Finances d'Epernay, sous réserve de la compatibilité des locaux avec l'activité et le nombre d'agents.

Le conseil donne son accord de principe et demande au Maire de négocier le montant du loyer.

1.4 RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Comme chaque année, un ramassage des encombrants est prévu : cette année, il est fixé au 6 juin prochain.

1.5 INCENDIE DE L'IMMEUBLE DE LA STORIA

Tous les occupants de l'immeuble ont trouvé à se loger ; la maison Cuirot a permis de loger 1 personne pendant 1 mois.

DELIBERATIONS

2-1 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'OPERATION URBAINE DE QUARTIERS

DELIBERATION N°7272

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'OPERATION URBAINE DE QUARTIERS

Monsieur Jacques MANGIN, Rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de Pays Epernay Terres de Champagne,

VU la dotation allouée, par le Conseil Régional, au Pays Epernay Terres de Champagne,

VU le programme des travaux de restructuration urbaine de la place Lasnier,

Considérant que l'importance des projets nécessite la mobilisation du Conseil Régional,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la réalisation des travaux de restructuration urbaine de la place Lasnier et de la portion de la rue Jean Moulin concernée, estimés à, pour la partie Magenta, 53 554,00 ^{€H.T.} pour les travaux de voirie, de 6 620,00 ^{€H.T.} pour l'aménagement paysager et de 8 649,70 ^{H.T.} pour l'éclairage public.

AUTORISE le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Régional, qui calculera la subvention à hauteur de 15% de la base éligible.

AUTORISE le Maire à solliciter du président du Conseil Régional une autorisation de démarrage anticipée des travaux ; et à signer tout document y afférent.

DIT que les dépenses, concernant cette opération, seront imputées sur les comptes 2152 du budget.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-2 REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE A PARTICIPATION A CONCOURS

Pour le passage du concours d'auxiliaire de puériculture à Pantin au mois de mai.

DELIBERATION N°7273

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE A PARTICIPATION A CONCOURS

Monsieur Jacques Mangin, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement et de frais divers à Mademoiselle Virginie CHAPPUY suite à sa participation à un concours d'auxiliaire de puériculture à Pantin. La somme total s'élève à 67,52€

La dépense sera imputée sur les comptes 6251.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-3 TARIFS DES OCCUPATIONS DE L'ESPACE CULTUREL PAR LES EXTERIEURS

Il est demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur les tarifs des occupations de l'Espace Culturel *par les extérieurs*. Ces tarifs s'appliqueront aux locations de ce mois d'avril (Mme LUPO, le Cercle Italien d'Epernay, CE Saint-Gobain).

DELIBERATION N°7274

OBJET : TARIFS DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE CULTUREL PAR LES EXTERIEURS

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, les tarifs suivants, nettoyage des lieux compris :

1. **salle de spectacle** : - utilisations privées (uniquement aux personnes extérieures de Magenta)
 - 36 heures : 325 €
 - 24 heures : 254 €
 - expositions, ventes commerciales
 - 48 heures : 792 €
 - 24 heures : 477 €
 - occupations réduites (uniquement aux personnes de Magenta)
 - moins de 12 heures : 208 €
 - vin d'honneur (uniquement aux personnes de Magenta)
 - moins de 6 heures : 127 €
2. **petites salles** (30 personnes maximum) : tarif horaire fixé à 9 €

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.4 COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

DELIBERATION N°7275

OBJET : COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la commande de la retransmission des matchs de la Coupe du Monde de Football de juin 2006 dans le cadre de Ciel Ecran pour un montant de 1 266,50€

La dépense sera imputée au compte 611 du budget 2006.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.5 TARIF CLSH

A l'occasion de la prochaine ouverture d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement, des tarifs doivent être décidés pour cette année.

DELIBERATION N°7276

OBJET : TARIFS CLSH

Monsieur Michel BREX, rapporteur,

Après avis de la Commission Animation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, les tarifs d'inscription au CLSH pour l'année 2006 selon le détail suivant :

	Sans repas		Avec repas		1/2 journée
	journée	semaine	journée	semaine	
Résident à Magenta (Régime CAF ou MSA)	8 €	40 €	10 €	50 €	5 €
Résident à Magenta (régime autre)	11 €	55 €	13 €	65 €	7 €
Extérieur (régime CAF ou MSA)	13 €	65 €	15 €	75 €	9 €
Extérieur (régime autre)	16 €	80 €	18 €	90 €	11 €

2.6 ACCES CLUB HOUSE

Monsieur Michel DROUOT a demandé à la société Yvon LAGACHE un devis pour installer un dispositif de sécurité du club house semblable à celui de la hall des sports.

DELIBERATION N°7277

OBJET : PROTECTION DE L'ACCES DU CLUB HOUSE

Monsieur Michel DROUOT, rapporteur,

Vu le rapport présenté par Monsieur DROUOT et l'avis favorable de la commission des travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'installer par la société Yvon LAGACHE un dispositif de sécurité de la porte d'accès du club house pour un montant de 3 277,04^{€ TTC}.

La dépense sera imputée à l'article 2184 du budget en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.7 ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION

Afin d'assurer le nettoyage de la voirie de la Commune et le débouchage de conduite, l'achat d'un nettoyeur haute pression est proposé.

DELIBERATION N°7278

OBJET : ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION

Monsieur Michel DROUOT, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur DROUOT sur les caractéristiques du modèle proposé par la Société DEPHI,

Après avis de la Commission des travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, l'acquisition d'un nettoyeur haute pression avec furet et choisi le devis de la Société DEPHI pour un montant de 2 310,00 €^{HT}.

La dépense sera imputée au compte 21757 du Budget 2006.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.8 ELECTRICITE DE LA MAISON HEUREUSE

Suite à un rapport de l'APAVE, une mise aux normes de l'installation électrique de la Maison Heureuse s'impose et un devis de la société SPARNACIENNE QUELLIER ELECTRICITE a été demandé en conséquence.

DELIBERATION N°7279

OBJET : ELECTRICITE DE LA MAISON HEUREUSE

Monsieur Michel DROUOT, rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur DROUOT,

Après avis favorable de la commission Travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la mise aux normes de l'installation électrique de la Maison Heureuse,

CHOISIT, à l'unanimité, le devis de la société SPARNACIENNE QUELLIER ELECTRICITE pour un montant de 19 933,73€^{TTC}.

Les dépenses seront imputées au compte 2135 de l'opération n°138.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.9 AIRE DE JEUX

DELIBERATION N°7280

OBJET : AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DE 1 à 15 ans

Monsieur Michel DROUOT, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur DROUOT et suite à l'avis de la commission des Travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, l'acquisition de 2 aires de jeux pour enfants ;

CHOISIT, à l'unanimité, les devis de la société I.M.A.J. concernant 2 aires de jeux :

- COROCORD 3244 pour les enfants de 6 à 15 ans d'un montant de 35 162,50€^{HT} ;

- STRUCTURE MOSAIQUE MQF 4000 pour les enfants de 1 à 6 ans d'un montant de 31 414,50€^{HT}.

Les dépenses seront imputées au compte 2135 de l'opération n°13.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.10 TERRAIN MULTI-SPORTS

DELIBERATION N°7281

OBJET : TERRAIN MULTI-SPORTS

Monsieur Michel DROUOT, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la fourniture et le montage d'un terrain AGORESPACE 5 000 Classic ALU-BOIS ;

CHOISIT, à l'unanimité, le devis de la société AGORESPACE pour un montant de 47 058,00€^{TTC}, avec l'aménagement de la plate-forme pour 8 324,76€^{TTC}.

La dépense sera imputée au compte 2135 du budget 2006.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

Séance levée à 22h45.